

Malakoff, le 13 novembre 2018

Décision n°2018 - 42 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense;

Vu la décision n°2015-28 du 24 avril 2015 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2018-41 du 13 novembre 2018 portant nomination de la cheffe du service Affaires juridiques et achats

Décide :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Aurélia COTTE, cheffe du service Affaires juridiques et achats, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, tous actes, décisions et pièces de correspondance relevant de ses fonctions, à l'exclusion

- des textes normatifs internes à l'établissement ;
- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 5 000 euros HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 5 000 euros HT ;
- des pièces de procédure portées devant les tribunaux judiciaires et administratifs ;
- des transactions.

Art. 2. – La décision n°2016-16 du 1^{er} avril 2016 est abrogée.

Art. 3. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

La Directrice générale de l'EPIDE,



NATHALIE HANET